

nada afin de s'introduire chez eux par la frontière indéfendable qui sépare les deux pays.

L'objet de l'entente serait donc de déterminer les travaux de défense côtière que le Canada devrait exécuter et le nombre de troupes et de vaisseaux que les Etats-Unis devraient fournir en cas d'attaque par l'un ou l'autre océan.

Qu'on ne prétende pas que ce serait nous mettre sous la tutelle des Etats-Unis. Ce serait, au contraire, nous affranchir de la tutelle *par procuration* que l'Angleterre leur a confiée, et la transformer en une entente librement conclue entre deux nations majeures qui ont, quoique d'inégale puissance, un égal intérêt à sauvegarder l'intégrité de leurs territoires respectifs.

Même, en augmentant la sécurité du Canada, en éloignant les chances de guerre, un contrat de cette nature, librement consenti, tendrait à éliminer tout danger de panique soudaine, à affaiblir ce sentiment morbide qui portera un grand nombre de Canadiens à demander l'annexion aux Etats-Unis, le jour où l'Angleterre subirait une défaite sérieuse sur un point quelconque du globe.

En tout cas, soyons bien persuadés de ceci: le jour où les Etats-Unis seront convaincus que l'Angleterre est impuissante à nous protéger, — et ce jour est plus près que l'on pense, s'il n'est déjà venu — ils se mettront en mesure de nous "protéger" à leur façon, dans leur propre intérêt. Au lieu des inconvénients d'une entente préalable et réciproque, nous subissons tout le poids d'un contrat léonin.

Si les Etats-Unis étaient attaqués par une grande puissance, comme le Japon ou l'Allemagne, qui menacerait à la fois leurs côtes et les nôtres, ce serait à leur tour de jouer en Canada le rôle de l'Allemagne en Belgique. Comme BETHMAN-HOLLWEG, ils diraient: "*Salus populi suprema lex*". Et s'ils ne le disaient pas, ils feraient de même, comme, avant les Allemands, ont fait les Anglais, les Français et tout le monde; — comme nos alliés viennent de faire en Grèce. Pourrions-nous les en blâmer, si nous n'avions rien fait pour leur aider à parer au danger?

Si nous étions restés dans notre état de colonie autonome mais neutre, nous pourrions plaider impuissance; mais une nation qui a entrepris de dépenser un milliard et de mettre sur pied une armée de cinq cent mille hommes, afin de prendre part, à mille lieues de chez elle, à une guerre qui ne la concerne en rien, n'a plus le droit d'invoquer sa faiblesse. Elle ne peut refuser à son unique voisin la légitime assurance que son territoire ne servira pas de vestibule à ses ennemis, surtout quand les mesures préventives qu'elle adopterait la mettraient elle-même à l'abri du danger.